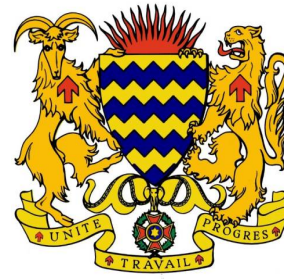




REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
*Paix – Travail – Patrie*

-----



REPUBLIQUE DU TCHAD  
*Unité – Travail – Progrès*

-----

**PROJET REGIONAL INTEGRATEUR DU RESEAU ROUTIER DANS LE BASSIN  
DU LAC TCHAD : PROJET DE CONSTRUCTION D'UN PONT SUR LE FLEUVE  
LOGONE AVEC SES VOIES DE RACCORDEMENT ENTRE YAGOUA  
(CAMEROUN) ET BONGOR (TCHAD) ET DES AMENAGEMENTS CONNEXES.**

**AMENAGEMENT ET EQUIPEMENT DU POSTE FRONTALIER A BONGOR  
(TCHAD) ET DES BATIMENTS ANNEXES**

**AVIS A MANIFESTATION D'INTERET**

**N° 42/AMI/COBIL/MINTP/DGTI/CEL BAD-BM/UMG/SPM/2019 DU 08 AVR 2019  
(SERVICES DE CONSULTANTS)**

**SECTEUR : Transport**

1. Les Gouvernements de la République du Cameroun et de la République du Tchad ont sollicité un financement de la Banque Africaine de Développement (BAD) et de l'Union Européenne (UE) en différentes monnaies, pour couvrir le coût de la première phase du **Projet régional intégrateur du réseau routier dans le bassin du lac Tchad**. Il est prévu qu'une partie des sommes accordées, au titre de ces prêts, soit utilisée pour financer le contrat portant sur la maîtrise d'œuvre complète (étude technique, contrôle et surveillance des travaux) des travaux de construction d'un poste frontalier à Bongor au Tchad.
2. Les services prévus au titre de ce contrat comprennent deux missions à savoir :
  - **Mission 1**
    - Etude technique, architecturale et équipement du poste frontalier (bâtiment de services avec infirmerie, bâtiment énergie, deux postes de police, bâtiment pour pèse essieux, un château d'eau, un bloc de toilettes publiques, magasin de stockage, hangar, guérite, logements d'astreinte (Bloc de 2x2), clôtures, travaux d'Assainissement, informatique, électricité, téléphone, sécurité – incendie, voirie, etc.) ;
    - Aménagement d'un parking pour poids lourds.
  - **Mission 2**
    - Formation des services frontaliers, sensibilisation des acteurs et voyages d'études ;
    - Elaboration et formation à l'utilisation d'un manuel de procédures de gestion du Poste frontière.
  - **Mission 3**
    - Contrôle et surveillance technique des travaux de construction du poste frontalier.

3. Le Ministre des Travaux Publics, invite les Consultants à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, disponibilité de personnel qualifié, etc.). Les Consultants peuvent se mettre en groupement pour augmenter leurs chances de qualification. Les critères d'établissement de la liste restreinte sont :
  - L'expérience générale dans le domaine des études ou de surveillance et de contrôle des travaux de construction des bâtiments durant les dix dernières années (à fournir des extraits des marchés y afférents et PV de réception pour des projets achevés) ;
  - L'expérience spécifique dans le domaine de réalisation (conception, étude, etc.) de projets immobiliers (bâtiments, VRD, etc.) en zone sahélienne durant les dix dernières années (à fournir des extraits des marchés y afférents et PV de réception pour des projets achevés) ;
  - L'expérience spécifique dans le domaine des études ou de contrôle des travaux de construction des postes frontaliers durant les dix dernières années (à fournir des extraits des marchés y afférents et PV de réception pour des projets achevés) ;
  - L'organisation du consultant pour la mise en œuvre du projet ;
  - L'Expérience dans les projets financés par les bailleurs de fonds en Afrique serait un atout (à fournir des extraits des marchés y afférents et PV de réception pour des projets achevés).
4. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux « **Règles et Procédures pour l'utilisation des Consultants** » de la Banque Africaine de Développement, [**Edition Mai 2008 révisées en juillet 2012**], qui sont disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>
5. Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous, aux heures d'ouverture de bureaux suivantes : entre 09 heures et 15 heures.
6. Les expressions d'intérêt doivent être déposées à l'une des adresses mentionnées ci-dessous au plus tard le **02/05/2019**, à 15 heures 30 mn ; heure locale et porter expressément la mention « Manifestation d'intérêt pour la maîtrise d'œuvre complète (étude technique, contrôle et surveillance des travaux) en vue de **l'aménagement et l'équipement du poste frontalier à Bongor (Tchad) et des bâtiments annexes** ».

*A l'attention de Monsieur le Ministre des Travaux Publics  
Direction Générale des Travaux d'Infrastructures  
Cellule de Suivi de l'Exécution des Projets Routiers BAD-BM ; Sise à la Délégation Régionale des Travaux Publics du Centre.  
Adresse géographique : Ministère des Travaux Publics, Yaoundé, Cameroun  
Téléphone : (237) 222-22-44-51 ou 222-22-22-94 ; Fax : (237) 222-23-48-78 ou 222-22-22-94  
E-mail : [csepr\\_bad@yahoo.fr](mailto:csepr_bad@yahoo.fr)*

Yaoundé, le 08 AVRIL 2019

**Le Ministre des Travaux Publics**